

# LE CARILLON

## HEUGNES

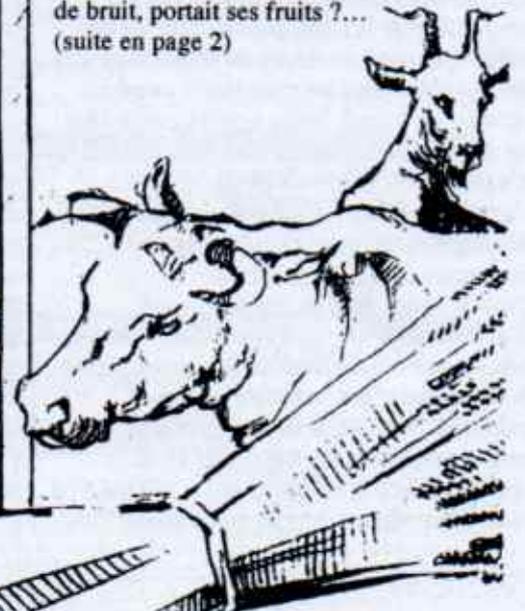


### SOMMAIRE

|                                   |      |
|-----------------------------------|------|
| Le Mot du Maire.....              | p. 2 |
| Ordures ménagères.....            | p. 3 |
| Une déchetterie.....              | p. 4 |
| Pot Pourri... de déchets !.....   | p. 5 |
| Rentrée Scolaire.....             | p. 6 |
| Etat Civil.....                   | p. 6 |
| A.G. Cantine Scolaire... ..       | p. 7 |
| Au Comité des Fêtes.....          | p. 7 |
| Familles Rurales.....             | p. 7 |
| Contrat de Pays.....              | p. 8 |
| Conseil Municipal – réunions..... | p. 8 |

### LE MOT DU MAIRE

S'il n'est pas dans mes habitudes d'encombrer cette colonne, je tiens toutefois à vous rappeler que jusqu'à ce jour le conseil municipal avait pour devise : « servir ». J'avais depuis quelque temps déjà tendance à y rajouter : « laisser braire ». Mais on ne peut pas toutefois laisser dire tout et n'importe quoi. Le dernier recensement attribue à notre commune 441 habitants (436 plus 5 personnes rattachées). Les 10 % d'augmentation par rapport à 1990 mais aussi 12 % par rapport à ceux de la vague de 1992, prouvent cher Monsieur « Y'a qu'à », chère Madame « Faut qu'on », que finalement il ne doit pas faire si mauvais vivre à Heugnes. Le nombre de maisons vendues en résidences principale et secondaire est là pour en témoigner. Et si le travail de la municipalité même, si elle ne fait pas de bruit, portait ses fruits ?... (suite en page 2)



Bulletin Municipal n°17  
Novembre 1999

## LE MOT DU MAIRE (suite)

Après un précédent mandat qui s'était orienté un peu par hasard vers un fort **investissement** lié à l'achat de la Gare et du Café - Restaurant, le Conseil Municipal devant les impératifs concernant l'environnement et surtout devant leur coût, non pas sous forme d'impôts mais de taxes et de redevances, a plutôt axé son action sur un programme **d'entretien** des bâtiments communaux ce qui ne sera pas à refaire avant un certain temps, tout en préparant les actions à venir. Après l'Auberge en 1996, la Mairie en 1998, les vestiaires du stade en 1999, l'école et la boulangerie en 2000, la cantine et l'ancienne école seront programmées pour 2002... si les élus d'alors le souhaitent. De son côté le matériel de voirie a été renouvelé l'an passé ainsi que le mobilier scolaire et l'installation de **l'informatique** à l'école. Néanmoins le Conseil Municipal continuera de jouer la carte du **logement**. La restauration des immeubles Machi et Doireau va débiter. Pas assez vite sans doute à votre goût, mais ce n'est pas de notre faute si aux U.S.A on construit un immeuble en deux ans alors qu'en France il faut trois ans rien que pour faire aboutir le dossier. Sachez toutefois que la commune, voire la Communauté de Communes n'a pas vocation d'acheter toutes les maisons vides du bourg. Dans le cadre du Contrat de Pays, l'OPAH qui se met en place va permettre la **restauration de logements** vacants à des fins de location. La balle est dans le camp des particuliers. Déjà cinq demandes sont enregistrées. Dans le cadre de la restructuration foncière la commune est devenue propriétaire de divers terrains. Tout d'abord route de Palluau, destiné à la viabilisation (dossier Contrat de Pays). Sur ce site ou sur un autre éventuel l'OPAC est intéressé par la **construction de quatre HLM** (négociation en cours). Un second route de Jeu Maloches à l'angle du chemin des Barateauderies sera mis à la disposition de la DDE pour y créer un **site clôturé destiné au dépôt de matériaux** afin de supprimer tous les sites isolés existants (dossier en cours). Enfin le troisième à côté du cimetière sera utilisé à des fins d'extension (l'étude est en cours). Ces trois terrains ont été obtenus grâce à des échanges et ont donc coûté 0 franc à la commune. Dans le cadre du plan départemental **d'élimination des déchets**, la commune au sein de la Communauté de Communes est à la recherche d'une **solution** la moins mauvaise possible et surtout **la moins onéreuse pour nous tous**. Que nous appartenions à la région Ouest (Le Blanc) ou toute autre région, le coût par habitant

(collecte et traitement) avoisinera les 450 francs. En ce qui concerne la déchetterie nous nous orientons vers un seul site central (donc sur Heugnes) avec un coût prévisionnel de **80 à 90 francs par habitant** (contre 130 francs sur deux sites Ecueillé et Pellevoisin).

Le réseau d'eau potable donne par endroits des signes de fatigue. Le syndicat des eaux auquel nous appartenons a du travail en perspective avec à la clé un m3 d'eau qui ne baissera pas.

Quant à **l'assainissement** nécessaire et surtout obligatoire dans les années à venir avec un **coût prévisionnel de 3 MF**, même sur cinq ou six tranches le m3 d'eau passera à plus de **10 francs**. Alors cher monsieur, chère madame, une famille de cinq personnes déboursa pour ces divers services qui sont imposés, aux alentours de 4000 francs. Si vous en avez les moyens, nombreux sont nos administrés qui n'ont qu'une petite retraite, le SMIC, le RMI ou les allocations chômage. C'est aussi pour cela que le Conseil Municipal ne réalisera **pas d'investissements utopiques**.

Par ailleurs les élus qui le souhaitent s'investissent auprès des associations qui veulent bien les recevoir. Oui, la commune est impliquée auprès du Comité des Fêtes !! Elle participe ainsi à l'organisation de plusieurs manifestations sur des lieux publics. Même si à vos dires la Marche UFOLEP « n'attire personne d'Heugnes », la brocante « y'en a partout », la foire du lundi de Pentecôte « est d'une autre époque », la course cycliste « c'est nul » et la cavalcade « c'est ringard », il n'en reste pas moins que ces manifestations, dont les organisateurs n'ont surtout pas à rougir, attirent chaque année plusieurs milliers de personnes qui entrent ainsi dans les commerces locaux où la commune a investi jusqu'à ce jour près de **2 MF**... pour un loyer mensuel de moins de **2500 francs**.

La commune consacre au budget fêtes et cérémonies un peu plus de 35000 francs (feu d'artifice compris) soit moins de 2 % du budget de fonctionnement. Une partie de cette somme revenant directement dans le commerce local : vin d'honneur du 8 mai, 11 novembre et 28 août (musique pour la cavalcade de nuit)... Pour votre information, la commune n'a aucune recette. Il faut aussi savoir que les seules entrées du comité des fêtes se résument à la publicité, les buvettes sur la place, la tombola, les droits de place et c'est tout.

La commune a également une vie patriotique avec les cérémonies du 8 mai, 28 août et du 11 novembre. Autant de rendez vous bien peu fréquentés.

La commune est par définition une communauté et comme toute communauté, elle a ses **règles de vies basées sur les codes des communes**, civil, rural, électoral, funéraire... Pour y vivre en bonne harmonie il appartient à chacun de respecter le minimum. Mais pour quelques uns le minimum c'est encore trop et mieux vaut alors se créer ses propres règles et en faire profiter ses amis.

Ne pas labourer les fossés, respecter les chemins communaux, demander les autorisations de busage, de transformer un bâtiment, un permis de construire, ne pas laisser divaguer les animaux, respecter le voisinage, voilà des choses très simples et pourtant élémentaires. Si on ne les respecte pas soi même comment prétendriez vous pouvoir les faire respecter aux autres ? Apôtres de la permissivité, vous qui allez de pérégrinations en élucubrations je vous assure que pendant ce temps le conseil municipal continuera de travailler pour la commune et ses administrés. C'est dans ce sens que **renovation - viabilisation - mise en place locale du schéma départemental d'élimination des déchets, montage du dossier d'assainissement, du plan d'occupation des sols, du cœur de village, l'agrandissement du cimetière**... seront au cœur de nos préoccupations, bien décidés à préparer les années à venir sans vagues... ni piscine.

Les dossiers d'actualité étant tout d'abord :

☞ la mise en place du nouveau **boulangier** retenu lors de la dernière réunion du conseil

☞ **l'avenir de l'épicerie** (monsieur Chauveau ne souhaitait pas poursuivre l'activité au-delà du 1<sup>er</sup> janvier et disposer du local, pour la restauration)

☞ la mise en place d'un **emploi jeune pour l'école** (mieux adaptés surtout pour les plus petits)

☞ l'implantation de la **déchetterie** sur le territoire de la commune puisque le choix (financièrement obligé) d'un seul site a été finalement retenu

Madame, Monsieur, la critique n'est positive que si elle est constructive. Lorsqu'elle n'a pour seul but que de détruire à des fins personnelles, elle doit être bannie.

Aujourd'hui personne n'ose plus parler de morale, elle s'avère pourtant indispensable pour le triomphe du bien. Surtout ne pas laisser prendre la commune pour une vache à lait.

Alors servir, oui ! Et laisser braire, oui ! mais dans certaines limites. Et surtout ne pas accepter l'inacceptable.

B.G



# RECOMMANDATION DE LA DDE\* POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le Plan Départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés prévoit un découpage du département de l'Indre en trois ou quatre **zones géographiques**. Le principe général retenu au niveau départemental est le **tri-recyclage**, la **valorisation biologique** et le **stockage des refus**.

Le groupe de travail départemental chargé d'élaborer le plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés a décidé :

De considérer les refus de tri et de compostage comme des déchets ultimes,

De s'engager prioritairement dans la voie de valorisation biologique,

De reconnaître la valorisation énergétique comme une solution à part entière,

De retenir la solution technico-économique la plus satisfaisante pour l'ensemble du département.

**En contrepartie, les collectivités s'engagent à :**

Réduire à la source la production et la nocivité des déchets,

**Instaurer des collectes sélectives,**

Recycler 45 % puis 60 % des déchets d'emballage,

**Valoriser** les déchets verts en agriculture après compostage,

**Valoriser** la fraction fermentescible des ordures ménagères par **compostage**, en mettant en œuvre tous les moyens nécessaires pour l'obtention d'un compost de haute qualité compatible avec les exigences de l'agriculture,

Valoriser les boues de station d'épuration en agriculture,

**Maintenir le stockage des déchets ultimes** dans des installations de haute qualité de protection de l'environnement,

**Réaliser un réseau de déchetteries,**

**Réaliser un réseau de centres de stockage** des déchets internes,

Fermer toutes les décharges brutes en 1999.

Parallèlement à la zone est (Issoudun) et à la zone centre (Châteauroux), et afin de se conformer au plan départemental,

(\* **DDE** : Direction Départementale de l'Équipement)

Il serait donc souhaitable de **créer un Syndicat Mixte** à l'échelle de toute la **zone ouest**. Il regrouperait des communautés de communes (Ecueillé et Brenne-Val de Creuse), des SIVOM (Mézières et Bélabre) et des communes indépendantes (Canton de Chatillon-sur-Indre, de Tournon Saint Martin et de Saint Benoît du Sault et les communes des SICTOM du Blanc et de Saint Gautier non membres de la communauté de communes Brenne - Val de Creuse).

Ce syndicat mixte serait donc le maître d'ouvrage d'une unité de tri-compostage et en assurerait la gestion. La compétence «collecte et traitement des ordures ménagères» serait conservée par les différentes collectivités (commune, SIVOM, communautés de Communes) qui pourraient ainsi percevoir la Taxe ou la redevance d'enlèvement des Ordures Ménagères (TOM - ROM). Chaque collectivité participerait ainsi au coût du traitement par sa contribution au profit du Syndicat Mixte. Cette solution permet d'obtenir un engagement de toutes les collectivités concernées pour le financement de l'unité de traitement, mais elle nécessite un accord concomitant de toutes les collectivités.

Pour ce qui concerne la **collecte, elle sera gérée** à une échelle plus réduite par les Communautés de Communes, les SIVOM ou les communes indépendantes. Elle devra se faire dans le respect des règles qui seront imposées par le mode de collecte retenu.

Toutefois, les élus des différentes collectivités n'appréhendent pas de la même façon la mise en œuvre du Plan Départemental et plus particulièrement les choix retenus et les détails d'application. Ainsi, certaines collectivités souhaitent s'engager rapidement dans la voie proposée par le Plan Départemental alors que d'autres pensent qu'il est prudent d'attendre. Afin de ne pas pénaliser celles qui veulent mettre en œuvre une collecte sélective, il est indispensable que chaque collectivité délibère, avant le 31 juillet 1999, sur le principe de son adhésion à ce Syndicat Mixte dont l'objet sera la réalisation et l'exploitation d'une unité de tri-compostage.

## LES COÛTS (estimations)

| T r a i t e m e n t   d e s   o r d u r e s  |                       |  |                |
|--|-----------------------|--|----------------|
| Unité de type linéaire (A)   |                       |  |                |
| Dépenses   | Investissement        | 5 740 000 F HT soit une annuité de <b>219 000 F HT</b> (60 % de subvention et emprunt à 5 % sur 15 ans)  |                |
|  | Fonctionnement        | 1 115 000 F (pour 1 chef d'exploitation trieur et 3 trieurs)   |                |
| Recettes   | Eco-Emballages        | 532 200 F  | } 617 220 F    |
|  | Verre                 | 27 520 F   |                |
|  | Soutien au compostage | 57 500 F   |                |
| Coût Annuel  | 716 780 F HT          |  |                |
| Unité de compostage des fermentescibles (B)  |                       |  |                |
| Dépenses   | Investissement        | 14 000 000 F HT, soit une annuité de <b>510 000 F HT</b> (60 % de subvention et emprunt à 5% sur 20 ans) |                |
|  | Fonctionnement        | 2 178 600 F par an   |                |
| Coût annuel  | 2 688 600 F HT        |  |                |
| Transferts de déchets (C)  |                       | Stockage des déchets ultimes (D)   |                |
| Coût global  | 696 473 F HT          | Coût global  | 1 900 000 F HT |
| Comprend quais de transferts (+2), bennes ouvertes (13), porteur remorqueur (1), frais fonctionnement. |                       |  |                |

| Coûts annuels - Traitement et collectes |                |              |
|---|----------------|--------------|
|   | global         | par habitant |
| Traitement seul A+B+C+D                 | 6 001 853 F HT | 131 F HT     |
| Collecte + Traitement                   | 14 265 000 HT  | 311 F HT     |

Ne sont pas pris en compte les réseaux de déchetterie

## Réaction de la Municipalité

Le 29 juin la Communauté de Communes prenait connaissance de ce projet et était amenée à se prononcer sur le principe d'une adhésion à ce syndicat mixte. Une majorité de membres s'est prononcée pour sans grand enthousiasme. Pour leur part les trois délégués d'Heugnes (Bernard Garnier, Michel Tixier et Alexandre Martin) se sont abstenus faute d'éléments suffisants notamment le coût, si l'on allait plutôt vers Châteauroux ou Issoudun. Une simulation chiffrée aurait du être également proposée en même temps. Dans la situation présente on nous propose tout en nous imposant et avec

incohérence (Ecueillé - Chatillon vers le Blanc ? Valençay - Saint Christophe vers Issoudun ? Levroux vers Châteauroux ? alors que ces cinq cantons font partie du même Contrat de Pays !).

Avec la date butoir du 31 juillet 1999 pour une adhésion de principe, une nouvelle fois les élus se retrouvent avec le couteau sous la gorge entre les administratifs qui décident découpent et imposent et les administrés qui eux verront la facture arriver.

B.G.

# RECOMMANDATION DE LA DDE★ POUR UNE DÉCHETTERIE ET LA COLLECTE DES ORDURES



### 1. Mise en place d'un service de déchetterie:

Les résultats des simulations sont les suivants:

a) première approche: un site à Ecueillé, un éco-point à Pellevoisin

Ecueillé: 104 F/habitant

Pellevoisin: 134 F/habitant

Soit, en faisant une prérépartition des coûts sur l'ensemble du syndicat, **115 F/habitant par an**

b) seconde approche: un seul site à Heugnes

site central: **80 F/habitant par an**

#### Conclusion :

**La mise en place d'un second site entraîne un surcoût très important (près de 40 % plus cher).** De plus, s'il est vrai que la mise en place de deux sites offre un service de plus grande proximité, les résultats ci-dessus sont obtenus sur la base de 12 heures d'ouverture hebdomadaire pour la première approche contre 20 heures pour la seconde.

Il semble donc qu'un site central à Heugnes permettrait d'offrir un service homogène à l'ensemble des habitants du syndicat. Cette solution offre surtout l'avantage de rester économiquement viable.

### 2. Mise en place de la collecte sélective

Le schéma étudié est le suivant:

Mise en place d'éco-points pour chaque commune avec une colonne verre 3 m3, une colonne journaux/magazines 3 m3 et d'une colonne corps creux 4 m3 (emballages papier/carton, flacons plastiques, briques alimentaires, boîtes métalliques).

La simulation réalisée a été faite sur la base des ratios moyens de collecte en apport volontaire et en milieu rural. Ces données sont obtenues par Eco-Emballages sur la base des opérations déjà en service. **Les résultats obtenus donnent un coût annuel pour la gestion des ordures ménagères (environ 628 500 F TTC) comparable aux 624 928,91 F payés par la Communauté de Communes en l'état actuel.**

Ceci confirme donc tout l'intérêt pour le syndicat, dans la mise en place d'un dispositif de collecte sélective:

- respect des obligations réglementaires (loi de 92)
- valorisation des emballages ménagers
- baisse à terme (temps de montée en puissance) de la facture de gestion des emballages ménagers

## Réaction de la Municipalité

L'étude d'un site de déchetterie à Ecueillé laisse apparaître un coût total annuel de fonctionnement de 244 300 F soit **104F/habitant** (ou 445 F la tonne) pour un investissement de 1 032 500 F. L'étude de l'éco-point de Pellevoisin laisse de son côté apparaître un coût annuel de fonctionnement de 1186 900 F soit **134 F/an** par habitant (ou 571 F la tonne) pour un investissement de 555 000 F.

Par contre, un seul site central (Heugnes) permet de baisser le coût de fonctionnement annuel à 301 000 F soit **80 F/habitant** (ou 343 F la tonne) pour un investissement de 588 000 F.

Dans l'hypothèse d'un seul site il sera également mis en place des PAV (Poste d'Apport Volontaire): 3 à Ecueillé, 2 à Pellevoisin et 1 dans chacune des 6 autres communes. Ces PAV consistent en la mise en place d'une colonne 3 m3 pour le verre, une colonne 3 m3 pour le papier (papier, journaux, magazines)

et une colonne 4 m3 pour les emballages (carton, flaconnage plastique, boîtes métalliques).

Lors de la dernière réunion les délégués de la Communauté de Communes ont visité la plateforme de déchetterie de Nouans-les-Fontaines. C'est sur ce modèle avec en plus un quai de chargement que sera construite celle de la Communauté de Communes d'Ecueillé. Cette plateforme de 2 500 m2 clôturée avec aménagement paysager regroupera 9 bennes ou conteneurs qui recevront: tout venant, gravats, déchets verts, métaux ferreux, papiers et cartons, plastique, verre, huiles minérales, batteries et piles.

L'étude qui définit le centre géographique à Heugnes, prévoit plutôt de réaliser ce site sur le bord d'une route importante avec eau et électricité. C'est donc l'axe Pellevoisin - Ecueillé qui a été retenu. Après examen de plusieurs sites, celui retenu est à l'angle de la forêt communale, le long du Ferrondais,

l'aménagement paysager étant tout prêt. Accepté par la Communauté de Communes, le projet a été présenté par Mme Morin, présidente et Mr Franquin DDE lors de la dernière réunion du conseil. Ce site sera ouvert 20 heures par semaine, les

5

jours ou les demi-journées restant à définir et sera gardé par un employé qui accueillera et dirigera les utilisateurs.

B.G.

### ★ LES D.D.E.

En clair, Directions Départementales de l'Équipement. 101 au total, relevant du Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement dont elles reçoivent moyens financiers et humains. Sous l'autorité des Préfets, dotées de directeurs départementaux. Participent à l'aménagement du territoire et au développement local : urbanisme, habitat, bâtiments publics, routes et sécurité routière, aérodromes civils, aide technique (maitre d'œuvre) aux communes, transports, police de l'eau...

Dans le domaine de l'environnement, elles contribuent aux politiques de prévention ou de réduction des nuisances.

M.D.

D.D.E. Indre  
Cité Administrative - Bât.B  
Boulevard George Sand  
BP 615  
36020 Châteauroux  
tel : 02 54 53 20 00  
source Internet :  
<http://www.equipement.gouv.fr>



## POT POURRI... DE DECHETS !

### Des déchets en or

Le déchet constitue le premier gisement minier français. Ainsi 30 % de nos approvisionnements en matières premières non énergétiques sont issues du recyclage et de la valorisation. Les principales sources sont le traitement des papiers, cartons, du verre, des ferrailles, des métaux non ferreux des plastiques et du textile.

### BON SENS

« La récupération, le recyclage, c'est le plus vieux métier du monde (malgré la concurrence...). De tout temps, les hommes ont récupéré ce qui était jeté par les autres. Les Romains avaient des équipes spéciales, qui après les batailles récupéraient glaives et casques pour les refondre...

La récupération, le recyclage, c'est le paradoxe : les pays pauvres récupèrent et retirent de quoi survivre sur leurs tas d'ordures (les enfants de Bogota) : les pays riches récupèrent et recyclent pour ne pas mourir étouffés sous leurs gigantesques tas de déchets.

Tout est recyclable, mais il faut être raisonnable, on ne peut pas tout recycler (trop cher, trop compliqué). On sait aller sur la Lune, ce n'est pas pour cela que l'on va y passer le week-end... »

Pierre Marandon  
Pierre Marandon Recyclage



### DECHETS D'AILLEURS

Comment nos voisins d'Europe et d'ailleurs réagissent-ils au pré tri des collectes sélectives ? Elements de réponse dans l'étude sur les déchets de la cellule Prospective et Stratégie du Ministère de l'Environnement.

En **Allemagne**, pays très ambitieux pour le recyclage, on serait en train de négocier un virage vers l'incinération. En attendant, les Allemands pourraient développer de nouvelles technologies de tri industriel optoélectronique qui donneraient au pays une longueur d'avance dans le domaine.

Aux **Pays-Bas**, où la réduction de la mise en décharge est constamment recherchée ainsi que la prévention à la source, on note une certaine lassitude du citoyen. L'un des plus grands journal du pays titrait récemment : « Fatigué de l'environnement ». L'enquête affirmait que les Néerlandais étaient lassés par le tri et que les décharges sauvages se multipliaient dans le pays.

Le **Danemark** dispose d'une longue expérience de recyclage, relayée par une tradition culturelle forte, un dispositif réglementaire strict et une industrie du déchet très structurée. Si le taux actuel de recyclage des

déchets ménagers atteint 8,3 %, l'objectif fixé pour l'en 2000 est de 40 à 50 %.

Aux **Etats-Unis**, un tiers des ménages trient leurs déchets en vue d'une collecte sélective. L'adhésion de la population au recyclage résidentiel a triplé entre 1987 et 1993. Les citoyens voient en effet dans le recyclage une solution au problème des déchets ménagers comme une réponse aux discours alarmistes concernant l'engorgement des décharges. Un retour à la mise en décharge ou à l'incinération, deux options qui sont loin d'être théoriques, pourrait être ainsi

difficile à faire accepter à la population.

Au Japon, le recyclage des ordures ménagères reste marginal : 3,5 % du total. Les matériaux plastiques des emballages sont eux mêmes rarement traités compte tenu des difficultés de la collecte. Sur ce plan, l'essentiel de l'effort de recyclage porte sur les déchets plastiques industriels qui

comportent souvent des matières premières plus chères. Néanmoins, les Japonais sont soumis dans 90 % des communes à un pré-tri. Objectif : séparer les déchets combustibles des autres, les ordures ménagères étant incinérées à 70 %. La saturation des décharges dans un pays qui manque d'espace a contribué à une prise de conscience de la population et à

l'élévation de son niveau de participation.

La Norvège, fidèle au principe du pollueur-payeur et à la réduction des déchets, considère que le propriétaire final est responsable de l'évacuation d'un produit arrivé en fin de vie.



Recherche M.D.

## ENFANTS ET DECHETS

Les enfants sont souvent présentés comme porteurs d'une nouvelle culture du déchet et de l'environnement. Et de nombreuses campagnes d'information locales ou nationales les prennent comme cibles privilégiées. À tort ou à raison ? D'après une enquête récente portant sur 600 enfants, c'est sur, les enfants aiment l'environnement. Ils le disent et le répètent. De là à mettre leurs gestes en harmonie avec leurs paroles, il y a un pas qu'ils ne franchissent pas toujours, comme papa et maman d'ailleurs. Ceci dit, 95 % des enfants savent ce que protéger l'environnement signifie à condition qu'il s'agisse d'un environnement de proximité. Pour eux, l'environnement c'est aussi le cadre de vie. D'où l'importance de mettre les déchets à la poubelle. De fait les déchets représentent la manifestation de la pollution qui les dérange le plus. 95 % des enfants trouvent révoltant qu'un jeune de leur âge jette sa boîte de boisson métallique dans le caniveau. 89 % affirment qu'ils ramporteraient avec eux les déchets d'un pique-nique. Parmi les 11 % restants, on trouve plus volontiers des garçons, les 11-12 ans, des enfants d'inactifs, de retraités, d'employés et les... petits Parisiens. Parmi les déchets à enlever en priorité, les enfants inscrivent les bouteilles en verre (48 %), les déchets encombrants (42 %), les vieux médicaments (39 % mais 57 % chez les enfants d'agriculteurs). Les sacs en plastique leur semblent moins problématiques (19 %) sauf lorsqu'ils sont enfants de cadres et de professions intellectuelles supérieures (34 %). Les piles suscitent des réactions différentes chez les grands, nettement plus sensibilisés à la récupération que les petits. Même s'ils sont informés, par la télévision comme par l'école, les enfants manquent des informations nécessaires qui leur permettraient de mieux comprendre les répercussions de leurs actes de consommation sur l'environnement. Sensibilisés, ils ont besoin d'être encadrés pour agir.

## La Rentrée Scolaire

### À l'école publique



La rentrée s'est déroulée normalement avec un effectif de 35 élèves répartis en deux classes. Si Mme Isabelle Guitard a la responsabilité des plus grands comme l'an passé, une nouvelle institutrice a été nommée dans la petite classe: Mme Florence Bureau de Vendœuvres. Lors de l'assemblée générale de la cantine il a été décidé de porter le prix des repas à 10 F pour les enfants et 12 F pour les enseignants.

### Au collège Calmette et Guérin:

Les 129 élèves du collège sont répartis de la façon suivante:

|                         |                         |                                     |                         |
|-------------------------|-------------------------|-------------------------------------|-------------------------|
| 6 <sup>ème</sup> A : 19 | 6 <sup>ème</sup> B : 19 | 5 <sup>ème</sup> A : 27 (2 modules) | 4 <sup>ème</sup> A : 15 |
| 4 <sup>ème</sup> B : 15 | 3 <sup>ème</sup> A : 17 | 3 <sup>ème</sup> B : 17             |                         |

On observe un mouvement important chez les enseignants avec 6 nouveaux visages:

Mlle Tricoire Sandy (lettres modernes)

Mr Pinardon Antoine (maths)

Mr Vignerard François (biologie)

Mr Pillot Mickaël (EPS)

Mme Ricard Sophie (histoire géo)

Mr Bizeaud Jean Jacques (allemand)

Une nouvelle gestionnaire a été nommée, Mme Pinardon Isabelle, ainsi qu'une nouvelle surveillante, Melle Boutin Virginie. L'an passé 34 élèves de 3<sup>ème</sup> se sont présentés au Brevet, 23 ont été reçus ce qui représente un pourcentage de 67 %.



B.G.

## ETAT CIVIL DU 3<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 1999

### NAISSANCE:

RIVIÈRE Olivia, Marie, née à Châteauroux, le 26 juillet 1999

### MARIAGE:

BLANCHET Anthony et  
LERAUT Sandrine, le 31 juillet 1999

### DÉCÈS:

VEZIN Georges, décédé à Tours (37), le 23 septembre 1999

RABIER Renée, décédée à Buzançais, le 24 septembre 1999

# ASSOCIATION CANTINE SCOLAIRE

## Assemblée Générale du 17 septembre 1999

Le vendredi 17 septembre à 20 heures s'est tenue l'assemblée générale de l'Association Cantine Scolaire, en la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire. Outre les membres du bureau, 13 familles étaient présentes, 5 excusées, sur les 22 familles convoquées. Le gestionnaire a fait lecture du rapport moral et financier de l'année scolaire écoulée. Il a été servi 3 984 repas. Il ressort du bilan que les dépenses, 40 984,31 F, sont supérieures aux recettes 35 855 F. Il manque à l'actif les subventions ONILAIT soit 1 609,75 F non payés actuellement ainsi que la subvention communale de 2 000 F non comptabilisée. Devant les dépenses supplémentaires pour la confection des repas, l'assemblée décide l'augmentation d'un franc le prix du repas pour les enfants qui est fixé pour l'année scolaire à 10 F et 12 F pour les grandes personnes. Madame la cantinière soulève le problème de l'indiscipline à la cantine, les maîtresses d'école ne prenant pas leurs repas à la même heure que les enfants. Il est rappelé que les parents doivent s'associer aux mesures à prendre. Après intervention d'un membre de l'association, il est décidé que les parents viendraient à tour de rôle prendre un repas à la cantine pour se rendre compte et exercer une surveillance discrète. Madame la cantinière ne s'y oppose pas, au contraire ;

un tour sera établi par les parents volontaires, une fois par semaine.

Le nouveau mobilier de la cantine commandé cet été est arrivé. Il avait été décidé que seule l'Association achèterait les tables, la commune s'occupant des bancs. Monsieur le Maire fait remarquer que le Conseil Municipal a proposé que la commune achète tout le matériel et ne donne pas pendant deux ans de subventions annuelle prévue. Cette solution est adoptée.

Enfin lecture est faite de la situation du livret A au 1<sup>er</sup> septembre 1999. Sur le compte sont placés 24 387,76 F répartis ainsi : 11 049,80 F pour l'Association, 13 337,96 F pour les parents d'élèves étant donné que les parents d'élèves doivent créditer de 2 000 le CCP de l'Association.



## Loto annuel des parents d'élèves

Par ailleurs, il est décidé que le loto annuel des parents d'élèves sera organisé le dimanche 17 octobre à la Maison des Associations. Tout le monde souhaite le même succès que l'année passée. Pour cette année, la qualité et la quantité des lots qui seront mis en place devraient attirer encore beaucoup plus de monde. Tous les résultats dans le prochain numéro du Carillon.

F.V.



## COMITÉ DES FÊTES

Favorisée par un temps splendide, la 55<sup>ème</sup> Cavalcade d'Heugnes a connu un beau succès l'après midi. Le cortège avec ses 5 chars : le piano, la baleine, le vase, le paon et le char de la reine et ses quatre musiques : Noellet, Velles, Pellevoisin, et les Echos de la Vernusse ont été chaleureusement applaudies mais le clou de la fête revient au défilé nocturne des chars et à la descente vers le Nahon pour assister au somptueux feu d'artifice. Il est tard dans la nuit quand chacun se quitte aux sons de la musique de la fête foraine et du bal musette.

Que tous les bénévoles et sponsors soient remerciés !

N.B. : le 11 novembre, Loto du Comité des Fêtes



F.L.



## Association des Familles Rurales



À la demande de sa présidente, le bureau s'est réuni le mardi 21 septembre dernier, Madame Vandebossche désirant en effet mettre fin à son mandat étant de plus en plus sollicitée à la direction de l'association Socio Economique EGGE INDRE.

Onze membres du bureau étaient présents. Après un vote majoritaire, Ghyslaine Moreau-Mettais a accepté d'assurer la présidence jusqu'à la prochaine assemblée générale.



### Choucroute des Familles Rurales

L'Association Familles Rurales de Heugnes organise une soirée « Choucroute » à la maison des Associations le samedi 13 novembre. Les personnes qui souhaitent y participer sont invitées à se faire inscrire avant le 31 octobre prochain, soit auprès de Ghyslaine Moreau-Mettais, tel: 02 54 39 01 14 ou de Mme Monique Jubert, tel: 02 54 39 04 51.

## Contrat de Pays

À l'issue d'une enquête effectuée par la commission « Artisanat - Commerce - Industrie » sur l'aide et le devenir des petites entreprises artisanales et commerciales dans les petites communes un partenariat entre le Contrat de Pays, les élus, et une association socio-économique a permis de trouver un successeur pour le maintien de la boulangerie de Heugnes.

H.V.D.B.

## COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### JUILLET 1999

- *Équipement informatique* du secrétariat de mairie qu'il fallait renouveler, le Conseil opte pour la proposition faite par la société CERIG, de Pierre Buffière (87260), assortie d'une assistance à distance qui fait la différence.
- *Travaux électriques* - Le Conseil décide de l'installation d'un chauffe eau de 15 litres dans les sanitaires de l'école pour 3 140,24 F TTC, du changement du ballon d'eau chaude du logement communal situé 1, place Saint Martin pour 2 635,35 F TTC, et de la mise en place de dispositifs qui recevront huit guirlandes supplémentaires au moment des Fêtes de fin d'année pour 12 570,50 F TTC - Ces travaux seront confiés à la Sarl des Anciens Ets SELLIER d'Heugnes.
- *Cantine scolaire*, des tables et bancs neufs viendront remplacer le vieux mobilier en place.
- À signaler que la Commission de Sécurité avait donné un avis favorable quant à la sécurité des locaux scolaires avant que n'ouvre le Centre aéré (La Ruche).
- Le Conseil a donné son accord à Messieurs Moulins et Charny pour *drainer* le chemin rural de Rassigot en même temps qu'ils effectueront le drainage de leurs parcelles aux Brandes de la Barateauderie. Le Chemin sera remis en état par leurs soins.
- *Forêt* : le 22 octobre, à 10 heures, aura lieu la vente d'une coupe de bois (parcelles 5 et 7) de 96 mètres cubes au Lycée Agricole de Châteauroux. Le conseil a confié à l'ONF le soin de déterminer le premier et le deuxième prix de retrait.
- *Boulangerie* : Monsieur et Madame Jean-Marie Sicault font savoir qu'ils résilient leur bail et libèreront la boulangerie à dater du 1<sup>er</sup> décembre. La municipalité est à la recherche d'un remplaçant.

### SEPTEMBRE 1999

- *Déchetterie* : Mr. Franquin de la DDE et Mme Morin, présidente de la Communauté de Communes ont présenté au Conseil la raison d'être et le fonctionnement d'une déchetterie, comme il en existe un peu partout dans le pays. Le Conseil a ensuite voté à l'unanimité pour l'implantation de la déchetterie qui verra le jour dans le cadre de la Communauté de Communes sur une parcelle de 2 500 mètres carrés de la forêt communale, en bordure de la route départementale.
- *P.O.S.* : Avant de donner suite au projet d'assainissement des eaux usées, le Conseil accepte à l'unanimité la mise en route d'un POS qui sera réalisé en 2000 (le financement sera prévu dans le budget primitif 2000).
- *Boulangerie* : Après avoir examiné les différentes candidatures présentées, le Conseil Municipal retient un couple de la région de Châteauroux qui prendra la relève de Mr et Mme Sicault à compter du 1<sup>er</sup> décembre prochain.

### • *Travaux sur bâtiments communaux:*

Toiture (école et boulangerie) - Après consultation des devis, le Conseil retient l'entreprise Bertrand, de Selles sur Nahon pour un budget de 95 981,15 F HT.

Façade de l'école, côté cour : l'entreprise T. Bourbonnais est retenue, pour un montant de 86 028 F HT. Les dossiers concernant ces deux chantiers seront présentés aux subventions FAR et DGE.

- *Emploi jeune*: Le Conseil montera un dossier à présenter au Syndicat du Contrat de Pays afin de créer un emploi jeune chargé d'organiser les activités péri-scolaires.

- *Libération des logements communaux*: Le Conseil prend connaissance du courrier de Mr Stéphane Richard, locataire au 1, Place Saint Martin qui libèrera son logement le 31 décembre prochain, de même que Mr Pascal Moulins, locataire du logement situé au-dessus de la Mairie qui le libèrera à la même date. Ces deux logements sont donc à nouveau sur le marché locatif.

- *Reliure des archives municipales*: Le Conseil accepte le devis établi par la Reliure du Limousin, d'un montant de 10 652 F HT, pour la restauration du registre renfermant les délibérations du Conseil durant la période 1888-1919. Ces travaux seront financés sur le budget 2000 et le Conseil sollicite pour cela l'aide financière du Conseil Général, au titre de Fonds Patrimoine.

- *C.O.D.A.C.* - (Comité d'Aide à la Construction) : Le Conseil prend une délibération approuvant le nouveau règlement des prêts consentis par cet organisme, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000.

### SESSION EXTRAORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 1999

- *Dossier épicerie*: Suite au courrier adressé par Mr Thierry Chauveau par lequel il fait part de son souhait de cesser l'activité « épicerie » afin de disposer du local pour l'activité « restaurant », le Conseil décide de s'en tenir aux termes du bail, à savoir :  
L'exploitation de cette activité lui est conférée tant qu'il exploitera son propre fonds de commerce, c'est à dire jusqu'au 31 mars 2001. Compte tenu des subventions obtenues, la commune est tenue de maintenir cette activité.  
Le Conseil Municipal prend acte de son désir de voir la commune aménager la cuisine.
- *Location de logement*: Le Conseil accepte de louer le logement du 1, place Saint Martin à Mr Olivier Lopez, employé à la Station Porcine des Tesnières, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1999.
- *Étude hydrogéologique et pédologique du cimetière*: Le Conseil prend connaissance du devis établi par la Société VECTRA en vue de réaliser cette étude, et repousse sa décision à une réunion ultérieure, après complément d'informations.